

## SÉANCE SPÉCIALE DU 25 JUIN 2019, 19 H.

Lundi, le 25 juin 2019, se tient au lieu habituel et à 19 h, la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau. Cette séance est sous la présidence de Mme le maire Catherine Morissette.

Sont présents:	M. le conseiller	Paul Pineault
	Mme la conseillère	Sylvie Larouche
	M. le conseiller	Germain Grenon
	M. le conseiller	André Dufour
	M. le conseiller	Philippe Dufour
	M. le conseiller	Richard Sirois

M. Daniel Hudon, secrétaire-trésorier et directeur général, assiste également à la séance ainsi que M. Simon Tremblay, directeur du service d'urbanisme.

Conformément à l'article 153 du Code municipal, le conseil constate et mentionne que l'avis de convocation de la présente séance spéciale a été dûment signifié à tous les membres du conseil.

**AVIS SPÉCIAL** vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une séance extraordinaire du conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Mme le maire Catherine Morissette, pour être tenue au lieu ordinaire des séances du conseil, lundi, le 27<sup>e</sup> jour de mai 2019, 19 h. et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

- 1.0** Pensée.
- 2.0** Assemblée publique de consultation relative aux projets de règlements
  - 491 Plan d'urbanisme
  - 492 Zonage
  - 493 Lotissement
  - 494 Construction
  - 495 Conditions d'émission du permis de construction
  - 496 Permis et certificats
  - 497 Dérogations mineures
- 3.0** Période de questions.  
Levée de l'assemblée.

DONNÉ ce 21<sup>e</sup> jour du mois de juin 2019.

Daniel Hudon  
Secrétaire-trésorier et directeur général

208-2019

**Acceptation de l'ordre du jour de la séance spéciale du 25 juin 2019, 19 h.**

---

**ORDRE DU JOUR :**

- 1.0 Pensée.
- 2.0 Assemblée publique de consultation relative aux projets de règlements
  - 491 Plan d'urbanisme
  - 492 Zonage
  - 493 Lotissement
  - 494 Construction
  - 495 Conditions d'émission du permis de construction
  - 496 Permis et certificats
  - 497 Dérogations mineures
- 3.0 Période de questions.  
Levée de l'assemblée.

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que l'ordre du jour de la séance spéciale du 25 juin 2019, 19 h, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

**Assemblée publique de consultation relative aux projets de règlements.**

---

Mme le maire Catherine Morissette procède à l'ouverture de l'assemblée aux fins de consultation publique relativement aux projets de règlements suivants:

- 491 Plan d'urbanisme
- 492 Zonage
- 493 Lotissement
- 494 Construction
- 495 Condition d'émission du permis de construction
- 496 Permis et certificats
- 497 Dérogations mineures

Les règlements ont été disponibles sur le site internet de la Municipalité et en version papier aux bureaux de la Municipalité pour consultation depuis plusieurs semaines.

Suite aux explications données, Mme le maire indique que les membres du conseil sont disposés à recevoir les questions et commentaires des 18 personnes présentes.

Voici les sujets sur lesquels les contribuables présents ont fait des commentaires et ont posé des questions:

- Abri à bateau
  - Certains contribuables demandent à la Municipalité plus d'ouverture quant aux types d'abri à bateau qui seraient dorénavant permis et quant aux matériaux;
  - Certains autres contribuables mentionnent, dont 2 d'entre eux en leur nom personnel et aux noms des associations de riverains qu'ils représentent, qu'ils jugeraient préférable de maintenir la réglementation actuellement en vigueur qui interdit tout abri à bateau;
  - Dans tous les cas, tous conviennent de l'importance de protéger l'environnement et la faune.
- Bâtiments accessoires:
  - Un contribuable demande de l'information sur la quantité et la superficie maximales des bâtiments accessoires qui seraient dorénavant permis en secteur de villégiature.

La Municipalité de Saint-David-de-Falardeau remercie toutes les personnes présentes de leur intérêt et de leurs commentaires et déclare close l'assemblée publique à des fins de consultation relativement aux règlements mentionnés ci-haut.

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (19 h 54).**

**Je, Catherine Morissette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.**

**MME CATHERINE MORISSETTE  
MAIRE**

**M. DANIEL HUDON  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL**